



**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE
L'ADMINISTRATION
DE LA MER
SECTION NATIONALE DES OFFICIERS DE PORT
CGT**



ELECTIONS EN C.A.P DU 20 OCTOBRE 2011

(Commissions Administratives Paritaires Nationales)

CORPS DES OFFICIERS DE PORT ET CORPS DES OFFICIERS DE PORT ADJOINTS

LE VOTE UTILE, C'EST LE VOTE CGT

NOUS SAVONS CE QUE NOUS VOULONS, NOUS SAVONS CE QUE NOUS REFUSONS !

➤ NOUS VOULONS RASSEMBLER

La Confédération Générale du Travail est ouverte à tous les salariés, femmes et hommes, actifs, privés d'emploi et retraités, quels que soient leur statut social et professionnel, leur origine, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses, pour défendre leurs droits et intérêts professionnels, moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs. Notre syndicat répond parfaitement à tous ces critères, il se prépare à l'évolution de la politique portuaire et aux conséquences de la Réforme Générale des Politiques Publiques ! Il faut une CGT forte dans la Fonction Publique et un syndicat CGT incontournable dans le dialogue social et la défense des intérêts professionnels des personnels.

Parce que la CGT syndique la grande majorité des personnels du MEDDTL, toutes catégories confondues, nous disposons d'une force réelle, majoritaire encore dernièrement aux élections du Comité technique paritaire central des directions départementales interministérielles, nouvelle instance représentative instituée auprès du premier ministre.

➤ NOUS VOULONS PRESERVER

Le Statut Général de la Fonction Publique et nos régimes de retraite par répartition, lutter pour tirer la profession d'Officier de port vers le haut, et maintenir nos acquis dans les Grands Ports Maritimes et Port Autonome notamment les détachements ainsi que le régime indemnitaire existant.

La SNOF/SNPAM CGT, à l'initiative de la rénovation du protocole « 75 », s'est pleinement investie sur ce dossier avec des avancées acquises par nos revendications justes et ambitieuses.

➤ NOUS VOULONS CONQUERIR

- La reconnaissance des travaux pénibles et astreignants (travail de nuit, contact avec les Matières Dangereuses et insalubres).
- Une équité de traitement dans la reconnaissance de l'exposition à l'amiante pour les officiers de port.
- Des grilles indiciaires en adéquation aux responsabilités exercées par les Officiers de Port et Officiers de Port Adjointes et à leurs formations. Nous ne devons pas être les oubliés du secteur mer et du MEDDTL !
- Des effectifs renforcés pour conforter les conditions de travail meilleures acquises par l'application de la réduction du temps de travail, arrachée par les luttes constantes de notre organisation et pouvoir exercer nos missions de police portuaire, de sûreté et l'application des nouvelles directives (« Trafic 2000 », « Déchets », « Vraquiers », « sûreté » etc.)
- Un régime indemnitaire renforcé pour tous, sans distinction dans les ports décentralisés. La réévaluation des montants fixes de la PSS, l'ISH et l'IHTS qui sont des revendications de la CGT défendues avec ardeur par nos représentants.

➤ NOUS VOULONS UNE FORMATION ET UN RECRUTEMENT

Qui renforce la primauté de l'identité « Mer », source première des corps OP et OPA. Un recrutement adapté aux évolutions des marines d'aujourd'hui afin de préserver l'avenir dans un esprit pragmatique d'ouverture.

La formation continue est primordiale pour obtenir des qualifications rendues obligatoires par la réglementation internationale (opérateur VTS), dispensée dans les Ecoles Nationales de la Marine Marchande, elle validera un corps réactif, opérationnel et reconnu comme un maillon incontournable de la sécurité maritime et portuaire. La formation continue préservera les corps OP et OPA de la mise en concurrence avec les auxiliaires de surveillance et les agents des collectivités territoriales. Il est également indispensable de renforcer la formation initiale par des modules complémentaires et ce dans la concertation avec vos représentants du personnel.

➤ NOUS VOULONS MANDATER

Des candidats qui seront porteurs et garants des revendications et valeurs défendues par la CGT. Nos candidats ne s'avoueront jamais battus devant l'Administration et vous défendront de manière aussi bien collective qu'individuelle, pour faire des CAP véritablement compétentes en matière de mutation, d'avancement et de promotion et non de simples chambres d'enregistrement des décisions de l'Administration.

La CGT propose des candidatures équilibrées représentant tous les types de ports pour la fonction de représentant en CAP, responsabilité lourde, mais captivante pour ceux qui acceptent de mobiliser leurs compétences et de s'investir pour défendre les intérêts statutaires et individuels de leurs collègues. Nous présentons d'ailleurs des camarades engagés et tenaces, c'est un gage d'efficacité pour la défense des Officiers de Port et des Officiers de Port Adjoints !

➤ NOUS REFUSONS

- Les effets négatifs de la RGPP (Réforme (régression) Générale des Politiques Publiques)
- Le démantèlement de la Fonction Publique à travers la diminution des effectifs de fonctionnaires, la réduction du nombre de corps et les atteintes aux statuts (mobilité forcée, recrutement de contractuels)
- Le salaire au mérite appliqué au salaire de base et à l'évolution des primes
- L'arnaque des dispositifs compensant la perte du pouvoir d'achat à défaut de l'augmentation du point d'indice
- Une mobilité en dehors des règles décidées ensemble
- La remise en cause du temps de travail et de l'ARTT
- La décentralisation de la Police Portuaire

LE 20 OCTOBRE 2011

**VOTEZ ET FAITES VOTEZ POUR LA LISTE PRESENTEE
PAR LA CGT**

La force à vos côtés

☞ **Attention, Important !**

Pas de panachage, aucune inscription sur le bulletin de vote, aucun signe distinctif sur l'enveloppe contenant le bulletin.

Se conformer strictement à la notice explicative ministérielle.

VOTEZ POUR LA LISTE ENTIERE ET CE DES RECEPTION DU MATERIEL DE VOTE,
Postez vous-même votre vote à l'adresse indiquée sur l'enveloppe d'expédition

ELECTION DU 20 OCTOBRE 2011

LISTES DES CANDIDATS

1. COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE
COMPETENTE A L'EGARD DU CORPS DES OFFICIERS DE PORT

CAPITAINES DE PORT 1er GRADE

- FRIBOULET Philippe DDTM 34 Port de Sète
- FOURNIER Jean-Jacques DDTM 62 Port de Boulogne sur Mer
- SPATARU Radu Grand port maritime de Marseille
- AUZOU Philippe DDTM 14 Port de Caen Ouistreham

CAPITAINES DE PORT 2ème GRADE

- ☞ CANTONE Bruno Grand port maritime de Marseille
- ☞ LATRON Jérôme DDTM 62 Port de Boulogne sur Mer
- ☞ MASSIN Bruno DDTM 29 Port de ST Malo
- ☞ GERVAIS Luc Grand port maritime du Havre

2. COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE COMPETENTE A
L'EGARD DU CORPS DES OFFICIERS DE PORT ADJOINTS

LIEUTENANTS DE PORT

- LE ROY Jean-Luc Grand port maritime du Havre
- PEPE Frédéric DDTM 2A Port de Bonifacio
- FRANQUES Eric Grand port maritime de La Rochelle
- AUBRY Thierry DDTM 83 Port de Toulon

La CGT, une force à vos côtés.

Ce document diffusé à titre d'information n'est pas un bulletin de vote

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER
SECTION NATIONALE DES OFFICIERS DE PORT

Fédération Nationale de
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires

Le Havre, le 18 août 2011.

Objet : Elections professionnelles du 20 octobre 2011, la section nationale des officiers de port présentera des listes.

Chers(ères) collègues,

Les membres fondateurs de la section nationale des officiers de port sont des officiers de port et des officiers de port adjoints expérimentés adhérents à la CGT par conviction pour défendre le statut de fonctionnaire d'état et les intérêts des agents exerçant la profession d'officier de port dans les ports décentralisés, les grands ports maritimes et port autonome.

La section nationale des officiers de port appartient à une importante organisation syndicale généraliste représentative dans les ports maritimes et au MEDDTL, le ministère de tutelle. La section nationale des officiers de port est adossée au syndicat national des personnels de l'administration de la mer, syndicat à vocation maritime et affilié à la fédération équipement environnement CGT première organisation syndicale du MEDDTL. Enfin, la section nationale des officiers de port est adhérente à l'union générale des fédérations de fonctionnaires première organisation syndicale au comité technique paritaire central des directions départementales interministérielles, nouvelle instance représentative instituée auprès du premier ministre.

Un des objectifs importants que nous nous étions fixés, lorsque nous avons créé la section nationale des officiers de port, était d'être en mesure de présenter nos propres listes aux élections professionnelles afin de permettre à chacun de pouvoir se déterminer dans le pluralisme.

Cet objectif est désormais rempli puisque nous sommes en mesure de déposer des listes pour les CAP des officiers de port et des officiers de port adjoints qui se dérouleront le 20 octobre 2011.

La section nationale des officiers de port présentera quatre candidats pour le grade de capitaine de port de 1^{er} grade, quatre candidats pour le grade de capitaine de port du 2^{ème} grade et quatre candidats pour le grade de lieutenant de port, quatre sièges seront à pourvoir pour chaque grade.

Si l'essai est marqué, il reste à le transformer et nous comptons sur votre soutien pour que la section nationale des officiers de port soit désormais représentée au sein des commissions administratives paritaires des corps des officiers de port et des officiers de port adjoints.

Depuis la création de la section nationale des officiers de port en septembre 2007, que de chemin parcouru, des premières commissions exécutives au sein de la section syndicale, en passant par notre participation aux réunions techniques du ministère où nous avons

fermement porté nos revendications sur des dossiers très variés : régime indemnitaire des ports décentralisés, revalorisation des grilles indiciaires, réactualisation du protocole des OP et OPA détachés, formation VTS, dossier recrutement, dossier pénibilité, dossier amiante, prise en compte pour la profession des indemnités pour heures supplémentaires, travail de nuit et astreintes, participation active concernant l'audit des capitaineries relatif à l'organisation de la police portuaire, prise en compte des droits et moyens syndicaux.

Si un formidable travail a déjà été réalisé, dont l'élaboration du livret d'accueil diffusé dans toutes les capitaineries et la construction du site internet : www.officiersdeport-cgt.fr, la plupart du temps grâce à la bonne volonté des uns et des autres, il reste néanmoins encore beaucoup à faire : rassembler pour être représentatifs, préserver nos acquis sociaux, conquérir de nouveaux droits et convaincre les plus réticents de l'importance cruciale de nos revendications pour la survie de notre profession.

Enfin, le rapport d'information N°728 du Sénat relatif à la réforme portuaire qui préconise la décentralisation des grands ports maritimes nous inquiète profondément. Notre organisation syndicale suivra de près ce dossier.

Soyez assurés(ées), chers(ères) collègues, que nous mettons tout en œuvre pour vous montrer notre détermination à faire bouger les choses et à redonner aux corps des officiers de port et des officiers de port adjoints leurs places dans les ports maritimes et dans la hiérarchie de la fonction publique d'état.

Bien fraternellement.

Michel QUEMENER

Secrétaire général de la section nationale des officiers de port
SNPAM CGT

CAHIER REVENDICATIF DES OFFICIERS DE PORT ET DES OFFICIERS DE PORT ADJOINTS

Les Officiers de Port et Officiers de Port Adjoints organisés en section nationale au sein du syndicat national des personnels de l'administration de la mer;

Se prononcent :

- **Pour la préservation de l'unicité de nos missions de Sécurité, Sûreté, Exploitation et de nos emplois dans l'ensemble des ports maritimes**
- **Pour le renouveau d'un recrutement de qualité à hauteur des besoins des Capitaineries et qui préserve l'avenir**
- **Pour un développement des flottes de Commerce, de Pêche et de Défense, sources de notre recrutement maritime**
- **Pour la remise à niveau immédiate de la grille indiciaire des Officiers de Port Adjoints**
- **Pour une revalorisation du point d'indice de la fonction publique**
- **Pour le corps unique de catégorie A à 3 grades (C1, C2 et lieutenant)**
- **Pour une revalorisation du régime indemnitaire et de la prime de nuit des Ports décentralisés et une prise en compte de l'indemnité de sujétion horaire (ISH)**
- **Pour la valorisation de la situation administrative de détaché et des avantages sociaux afférents relatifs à la convention collective unifiée dont les OP et OPA sont bénéficiaires**
- **Pour une gestion transparente qui tienne compte de l'identité Mer des personnels, des besoins de formation continue, notamment dans le domaine de régulation de trafic (VTS) qui exige des qualifications internationales (OMI)**
- **Pour une prise en compte du décret 2010-562 du 26 mai 2010 relatif aux directives applicables aux services de trafic maritime (identification des VTS et formation des personnels)**
- **Pour un véritable dialogue social avec les organisations syndicales dans le cadre de la gestion administrative des personnels, les modes de recrutement, la mobilité**
- **Pour un départ anticipé à la retraite chez les personnels en quarts postés et dans les postes aux tâches pénibles**
- **Pour une équité de traitement dans la reconnaissance de l'exposition à l'amiante pour les officiers de port**
- **Pour des droits syndicaux respectés et renforcés**
- **Pour une alternative de progrès, concernant les dossiers tels que l'accès au marché des services portuaires, la décentralisation et la réforme de l'Etat, qui préserve les statuts des fonctionnaires et salariés portuaires et le caractère public des ports**